

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1155

présenté par
M. Jolivet

à l'amendement n° 586 de M. Ravier

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.